

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS – 2023 2024

La commission se réserve le droit de modifier ledit règlement en fonction du nombre d'équipes engagées.

* Autres dispositions particulières communes à ce championnat :

Le Championnat par équipes Vétérans est un championnat mixte.

- ▶ Début de la compétition: 20h30
- ▶ La rencontre se déroule sur deux tables
- ▶ La commission laisse exceptionnellement la possibilité aux équipes d'être incomplètes. De ce fait, les joueurs absents rapporteront zéro point-partie à leur équipe, mais l'équipe garde le bénéfice des points-rencontres (victoire: 3 pts ; nul : 2 pts ; défaite: 1 pt)
- ▶ Equipe composée de 3 joueurs ou joueuses (pas de limitation sur le nombre de féminines)
- ▶ *Le club recevant utilise les balles de compétition homologuées FTTT en plastique, balles qui devront être identiques tout au long de la rencontre.*

ART.1 Formule de la Compétition : Art. I.203.2.1 des RSF

ART. 2 Formule du Championnat

1ère phase

D1 : 2 poules de 6 équipes **D2 :** 2 poules de 6 équipes **D3 :** 2 poules de 6 équipes
D4 : 3 poules de 6 équipes

2ème phase

D1 : 2 poules de 6 équipes **D2 :** 2 poules de 6 équipes **D3 :** 2 poules de 6 équipes
D4 : 2 poules de 6 équipes **D5 :** x poules de 6 équipes

ART. 3 Montées - Descentes

En fin de 1^{ère} phase, les 6^e de poule de D1, D2, D3 et les 5^e et 6^e de poule en D4 descendent en division inférieure (création d'une D5).

Le premier de chaque poule monte en division supérieure (sauf en D1).

Le 6^e de chaque poule descend obligatoirement en division inférieure. (sauf en D4 en 1^{ère} phase)

ART. 4 Etablissement de la feuille de rencontre

Dans la colonne points, il faut inscrire 1 ou 0 :

- pour une victoire : 1pt
- pour une défaite (partie jouée ou non jouée) : 0pt

ART. 5 Journée Finale (Titres par équipes)

Une journée finale est prévue le vendredi 17 mai 2024 où toutes les équipes sont convoquées pour l'attribution des titres départementaux pour les premiers de chaque poule et une rencontre de classement pour les autres équipes.

Un(e) joueur (euse) ne pourra participer aux finales (rencontre pour la 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque division) s'il (elle) n'a pas participé au minimum à 2 rencontres lors de la 2^{ème} phase dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur et qualifié(e) pour cette équipe. Toute demande de dérogation relative à ce point sera étudiée par la Commission Sportive Départementale.

La présence des 1ers de poules est obligatoire. En cas de forfait les sanctions prévues (Art. II.709.5 - Chapitre 7 des RSF) pourront être appliquées.

ART. 6 Brûlage

Un joueur ayant participé à 2 rencontres d'une même phase, consécutives ou non, dans la **même équipe** ne pourra plus participer à une rencontre dans une équipe d'un numéro supérieur. Pour tout manquement à cette règle, le joueur ou la joueuse fautif perd le bénéfice de ses points parties, l'équipe conserve ses points rencontres (une victoire: 3 pts, un nul: 2 pts, une défaite: 1 pt).

ART. 7 Organisation des Rencontres

Les rencontres doivent avoir lieu aux dates fixées par le calendrier et chez le premier nommé.

La commission laisse la possibilité aux équipes de déplacer la rencontre jusqu'à la date de la prochaine journée avec accord des deux équipes.

ATTENTION : toutes les rencontres devront impérativement avoir été jouées avant la dernière journée de chaque phase.

RAPPEL des catégories Vétérans:

V1: du 01/01/1974 au 31/12/1983

V2: du 01/01/1964 au 31/12/1973

V3: du 01/01/1954 au 31/12/1963

V4: du 01/01/1944 au 31/12/1953

V5: nés en 1943 et avant